

Cabinet Del Rio

Denis DEL RIO
Avocat associé
Administrateur de l'Association des
Avocats praticiens du droit de la Presse

Jean-Bernard DEL RIO
Avocat honoraire
Legal Consultant Florida Bar

Myriam BELLAZOUZ
Avocat collaborateur

Emmanuelle BONAUD DEL RIO
DESS droit du travail
Juriste

Madame Muriel DI BARI
Directrice de la publication
LE CANNET Magazine
20 boulevard Sadi Carnot
BP 30089
06115 LE CANNET Cédex

Nice, le 4 mars 2013

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Madame,

Je vous saisis pour le compte de mes clients, Monsieur Laurent TOULET, Madame Evelyne BIAUSSER et Monsieur Daniel BEROU, qui par mandat spécial annexé à la présente, sollicitent ici un droit de réponse en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 suite à la publication du journal municipal Le Cannel Magazine du mois de février 2013 dans la rubrique Opinions politiques d'un entrefilet (page 20) :

« La tribune de la liste « Le Cannel-Rocheville pour tous » qui nous est parvenue contient des propos pouvant être qualifiés d'injurieux ou de diffamatoires envers des organismes de l'Etat et la Municipalité. Le directeur de publication, par principe de précaution, a décidé de ne pas la publier car elle serait susceptible d'engager sa responsabilité. »

Vous leur imputez ici des propos que vous vous autorisez de pouvoir qualifier d'injurieux ou de diffamatoires.

A ce titre, le droit de réponse est le suivant :

« Dans son édition de février 2013, le Cannel Magazine a jugé utile de censurer la tribune libre de la liste « Le Cannel-Rocheville pour tous ».

Le texte ainsi censuré était le suivant :

« Depuis que notre Maire a des ambitions nationales, les projecteurs parisiens sont braqués sur elle. Ses histoires de famille(s) viennent régulièrement entacher la réputation de notre cité. Les médias se délectent de portraits croisés où se mêlent l'OAS et les embrouilles des dernières élections internes de l'UMP.

Les poids lourds du Département, Christian ESTROSI et Eric CIOTTI, ne la comprennent plus. Les Maires de Mougins et de Mandelieu prennent leurs distances. De nombreux élus de notre circonscription se mettent aux abonnés absents. La dernière cérémonie des vœux était, de ce point de vue, édifiante.

Progressivement, mais sûrement, notre Commune s'isole et s'étiole.

L'intercommunalité des Pays de Lérins s'est bâtie sans nous, pendant que Madame le Maire préférait privilégier son destin personnel.

Nous sommes dans le collimateur des services préfectoraux, tandis que la Chambre Régionale des comptes se penche sur notre cas.

Triste fin de règne. »

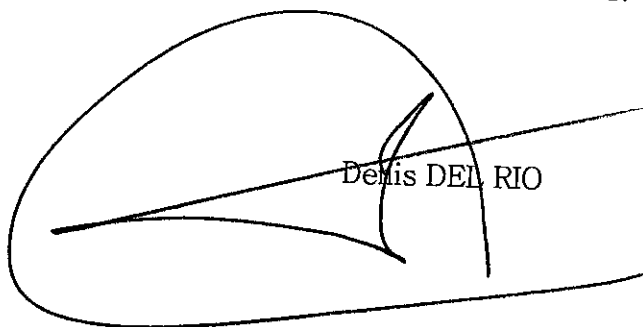
Ce texte consiste en une opinion que tout Etat démocratique doit supporter et accepter.

La précaution de la censure ne saurait s'imposer à la liberté d'expression. »

Mes règles déontologiques m'invitent à vous inciter à solliciter votre conseil habituel du contenu de cette correspondance.

Je vous remercie donc de procéder à la publication de ce droit de réponse dans votre prochaine édition de Le Cannel Magazine.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.

A large, stylized handwritten signature in black ink, enclosed within a large, irregular oval shape. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Denis DEL RIO'.